



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

taux

Question écrite n° 125037

Texte de la question

M. Michel Destot attire l'attention de Mme la ministre du budget, des comptes publics et de la réforme de l'État sur le quatrième projet de loi de finances rectificatives pour 2011, et en particulier sur le relèvement de la TVA de 5,5 % à 7 %, hors produits de première nécessité, prestations pour les personnes handicapées et cantines scolaires, adopté par l'Assemblée nationale le 30 novembre 2011. Cette mesure suscite une grande inquiétude dans les entreprises privées du secteur des services à la personne. En effet, la grande majorité des services à la personne est assurée par des associations, des CCAS et des particuliers employeurs, qui ne sont pas soumis à la TVA. Les TPE-PME, représentant 15 % du secteur, ont donc l'impression qu'un tel relèvement du taux de la TVA est inéquitable et les défavorisera face à leur concurrence. Aussi il lui demande de bien vouloir lui indiquer s'il envisage des mesures en faveur d'une concurrence équitable dans le secteur des services à la personne.

Données clés

Auteur : [M. Michel Destot](#)

Circonscription : Isère (3^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 125037

Rubrique : Tva

Ministère interrogé : Budget, comptes publics et réforme de l'État

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 20 décembre 2011, page 13185

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)